

Retraités, Actifs... Agissons ensemble pour nos droits à l'Action Sociale

Ce groupe de travail portait essentiellement sur l'action sociale en faveur des retraités. Il fait suite :

- ▶ d'une part, à un long processus de mobilisation des agents des finances retraités et de leur Union Fédérale des Retraités,
- ▶ d'autre part, à des rencontres avec le Secrétariat Général de Bercy qui a décidé d'ouvrir un processus de discussion sur l'amélioration des droits à l'action sociale en faveur des retraités.

Nous nous sommes donc félicités de l'ouverture de cette discussion.

La Fédération des Finances CGT a demandé qu'un travail soit engagé :

- ▶ au niveau Ministériel (CNAS)
- ▶ dans les territoires (CDAS)
- ▶ bilan sur les problèmes auxquels sont confrontés les retraités
- ▶ propositions de préconisations et engagement d'un travail sur les prestations
- ▶ discussion sur l'aspect budgétaire.

Nous avons insisté pour qu'un document-cadre devant permettre les discussions dans les CDAS soit élaboré. Il traitera notamment des points suivants :

- ▶ connaissance de la population retraitée
- ▶ prestations auxquelles peuvent prétendre les retraités
- ▶ financement
- ▶ interventions extérieures (Mutualité, associations...)
- ▶ démocratie (droit pour les agents retraités de siéger dans les instances...)

Le constat concernant la population des retraités est aujourd'hui le suivant :

- ▶ augmentation sensible de cette population
- ▶ le rapport entre actifs et retraités, à défaut des créations d'emplois que nous revendiquons, risque de bientôt s'inverser (pour 2010 : 134 000 retraités et 160 000 actifs).

S'agissant du droit pour les agents retraités de siéger dans les instances (CDAS) il a été acté qu'ils pourraient venir en qualité d'experts mais qu'en l'état actuel des

textes ils ne peuvent être ni titulaires ni suppléants. C'est pourquoi la Fédération des Finances CGT a demandé une modification des textes de telle manière à ce que les agents retraités puissent bénéficier des mêmes droits que les actifs.

Nous avons également rappelé la place importante des femmes retraitées dans nos Ministères Économiques et Financiers. Nous sommes interpellés beaucoup trop souvent sur des femmes retraitées qui se retrouvent dans une situation de grande précarité.

L'analyse « qualitative » de la population des retraités permettra certainement de mieux connaître les difficultés auxquelles ils sont confrontés.

Le suivi post-professionnel des agents retraités, y compris celles et ceux qui ont été exposés dans leur vie active à l'amiante, sera intégré à l'état des lieux.

A la demande de la Fédération des Finances CGT un calendrier de discussions sera proposé aux organisations syndicales. En tout état de cause, Bercy souhaite conclure la discussion au plus tard au 31 décembre de cette année.

Le deuxième point à l'ordre du jour concernait les délégations d'action sociale.

Par courrier du 6 mars dernier les fédérations CGT, SOLIDAIRES, FO et CFDT ont demandé que soit convoqué dans les 15 jours un groupe de travail dédié aux problèmes rencontrés dans les délégations et par les délégués d'action sociale.

En effet, il semblerait que les attaques (création de plateformes régionales Chorus, casse de l'action sociale de proximité) contre lesquelles nous nous sommes mobilisées (motions dans les CDAS, boycott des réunions institutionnelles, pétitions) soit à nouveau à l'ordre du jour.

Nous refusons que la sous-direction de l'Action Sociale profite du passage à Chorus pour redéployer et supprimer des emplois.

Un groupe de travail dédié à cette question se tiendra le 27 mars prochain.